



Compte-rendu du Conseil municipal du 06 février 2019



Présents : Olivier CHAPLET, Stéphanie CHILLOUX, Jean-Louis DUVAL, Marie-Annick FAYAT, Jacques HEESTERMANS, Isabelle PREVOT, Jean-Michel BELHOMME, Liliana MEISTER, François REALINI, Dominique ORLANDO, Alain DEMANDRE, Charline COGET, Jean-Marie CHEVALLIER, Reine FASSI, Yves-Marie FRANCOIS, Sandrine CAUVIN, Jean-Luc FARCY, Daniel COMPTE, Nathalie CRISCIONE, Valentin VALERIUS, Stéphanie NALINE, Michel BERTRAND, Odile MAZERON, Amandine SOUBESTE, Jean-Pierre ACCOCE

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

M DEVAUX à M VALERIUS

Mme VERRIER à Mme COGET

Mme MEISTER à Mme CHILLOUX (pouvoir jusqu'à 20h10)

M DUVAL à Mme FAYAT (pouvoir à partir de 21h18)

Absents :

M PEREIRA, Mme PAGES,

M. HEESTERMANS est nommé Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2018
M.CHEVALLIER ne prend pas part au vote car il était absent le 19/12/2018.

Vote : UNANIMITE

- **EST INFORME** des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

➤ **Décision n°130 du 12/12/2018**

Signature d'un contrat de mise à disposition de la plate-forme du profil acheteur pour une durée de 12 mois avec la Société SYNAPSE, pour un montant de 1 070 € HT.

➤ **Décision n°131 du 12/12/2018**

Reconduction annuelle du marché portant sur l'acquisition et la livraison de fournitures scolaires courantes destinées aux activités scolaires et périscolaires (Lot n°1), avec la Société CYRANO.

➤ **Décision n°132 du 12/12/2018**

Reconduction annuelle du marché portant sur l'acquisition et la livraison de matériel didactique et fournitures destinés aux activités scolaires et périscolaires (Lot n°2), avec la Société CYRANO.



➤ **Décision n°133 du 12/12/2018**

Reconduction annuelle du marché portant sur l'acquisition et la livraison de livres de bibliothèque et manuels scolaires (Lot n°3), avec la Société PICHON.

➤ **Décision n°134 du 12/12/2018**

Reconduction annuelle du marché portant sur l'entretien, la tonte, le fauchage et l'engazonnement (Lot n°1), avec l'entreprise FRANCE ENVIRONNEMENT.

➤ **Décision n°135 du 12/12/2018**

Reconduction annuelle du marché portant sur la taille des haies et l'entretien des massifs, des plantations d'arbres et de la création de massifs fleuris (Lot n°2), avec l'entreprise PAM PAYSAGE.

➤ **Décision n°136 du 12/12/2018**

Reconduction annuelle du marché portant sur l'entretien et la taille des arbres et le rognage des souches (Lot n°3), avec l'entreprise PAM PAYSAGE

➤ **Décision n°137 du 12/12/2018**

Reconduction annuelle du marché portant sur l'entretien des forêts (Lot n°4), avec la Société HATRA.

➤ **Décision n°138 du 12/12/2018**

Intégration dans l'actif de la parcelle AB N° 124

➤ **Décision n°139 du 18/12/2018**

Modification du montant d'encaisse régie recettes portage de repas service social
ANNULE ET REMPLACE LA DECISION 117/2018

➤ **Décision n°140 du 20/12/2018**

Vente d'un aspirateur à feuilles à la société GEEDOIA pour un montant de 1575€

Finances

➤ **Vote du Débat d'Orientation Budgétaire 2019 sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire**

PREND ACTE du débat des orientations et informations budgétaires figurant dans le rapport communiqué à cet effet.

APPROUVE les orientations budgétaires.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré,

Vote : 23 voix POUR

04 Abstentions (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

➤ **Contribution complémentaire SDESM**

DECIDE de voter une contribution complémentaire de 500 € pour l'année 2018 pour le SDESM.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE



➤ **Refacturation frais de gestion médiathèque à la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud**

AUTORISE Monsieur le Maire à refacturer à la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, en l'absence de convention, tous les frais de gestion payés par la ville au profit de la Communauté d'Agglomération sur demande de celle-ci.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

➤ **Création d'un tarif supplémentaire pour les accueils de loisirs sans hébergement**

DECIDE d'adopter les modifications apportées aux tarifs des accueils de loisirs telles qu'annexées.

Fait et délibéré,

Vote : 23 voix POUR

04 Abstentions (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

M. le Maire informe de l'absence sur l'ordre du jour de la convocation du sujet ci-dessous, mais la délibération a bien été envoyée aux membres du conseil municipal

➤ **Tarifs de salles Jacques Prévert**

ABROGE la délibération n°111-2018 en date du 15/11/2018,

FIXE les tarifs Hors Taxes de location des différentes salles communales à compter du 06 février comme annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré,

Vote : 23 voix POUR

04 Abstentions (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

Aménagement

➤ **Demande de subvention de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2019**

SOLLICITE le concours des services de l'Etat par le biais de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour mener les travaux,

ARRETE les modalités de financement des opérations subventionnables au titre de la DETR telles que définies dans les plans prévisionnels de financement,

APPROUVE le projet d'investissement correspondant,

DIT que les crédits restant à la charge de la commune sont inscrits au BP 2019, section d'investissement,



CHARGE Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

- **Appel à projet « sécurisation des établissements scolaires » - demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – année 2019**

SOLLICITE une subvention auprès du FIPD pour les opérations de sécurisation des bâtiments communaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

- **Appel à projets : mise en œuvre du plan vert de l'île de France**

SOLLICITE le concours de la région Ile de France pour le projet de réhabilitation écologique du parc urbain,

ARRETE les modalités de financement de l'opération telles que définies dans la délibération n° CR 2018-101 du 24 janvier 2018, à savoir 40 % du coût HT des études pré-opérationnelles et des travaux,

APPROUVE le projet d'investissement correspondant,

DIT que les crédits restant à la charge de la commune seront inscrits au BP 2019, section d'investissement,

CHARGE Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

- **Signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et financière avec le SDESM pour la réalisation d'une fresque sur un poste de transformation**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention annexée.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE



➤ **Domaine public routier communal – procédure de classement sans enquête publique de diverses voies et alignements de voiries**

DECIDE de classer, sans enquête publique préalable, dans le domaine public routier communal les voies ouvertes à la circulation générale, propriétés de la collectivité, énumérées ci-après et reprises dans le document annexé.

Voies ouvertes à la circulation générale et parkings publics :

Allée des Néfliers	AD 52	1739 m ²	237,39 m
Allée des Néfliers	AD 89	690 m ²	81.71 m
Av de la Zibeline	AD 1	7685 m ²	742.68 m
Av de la Zibeline	AE 2	8622 m ²	847.53 m
Av de la Zibeline	AH 2	3560 m ²	294.82 m
Av de la Zibeline	AH 45	165 m ²	37.58 m
Av de la Zibeline	AI 6	8893 m ²	868.97 m
Av de la Zibeline	AC 24	2120 m ²	275.37 m
Av de la Zibeline	AI 19	353 m ²	92.59 m
Bois de Saint Leu – All des Chênes	AI 29	1378 m ²	276.91m
Bois de Saint Leu – All des Acacias, Sq de la rose Trémière	AI 25	2589 m ²	479.15 m
Bois de Saint Leu – All des Bouleaux	AI 32	2061 m ²	392.39 m
Rond-point Buchloe – Av de la Zibeline	AC 1	2972 m ²	237.27 m
Rue de l'Aubépine – Sq de Berberis – Sq du Cerisier – Sq du Deutzia – Sq de l'Eleagnus	AE 62	10503 m ²	1096.79 m
Rue de Sainte Assise – Sq des Bois de Saint Leu – Sq des Closeaux – Sq des Dimes – Sq des Friches – Sq des Grands Champs – Sq de la Justice	AH 18	6081 m ²	595.87 m



Rue des Autours – Sq du Cerf	AH 19	1442 m ²	164.86 m
Rue des Petits Bois – Sq de la Poudreuse – Sq des Pessards – Sq de Noisement – Sq du Président	AH 49	4160 m ²	416.34 m
Rue du Bouvreuil – Sq de la Grive – Sq du Lièvre – Squ du Cini – Sq du Daim	AE 63	8964 m ²	718.12 m
Rue du Campagnol	AE 79	1288 m ²	163.73 m
Rue des Autours - Sq du Chardonneret – Sq des Chevreuils	AE 64	2472 m ²	243.15 m
Imp de la rue de Paris	BA 25	1371 m ²	213.63 m
Imp de la rue de Paris	BA 246		
Rue du Pré de la Ferme	BH 252	326 m ²	52.69 m
Rue du Pré de la Ferme	BH 257	184 m ²	
Rue du Pré de la Ferme	BH 250	1912 m ²	206.65 m
Rue du Pré de la Ferme	BH 254	164 m ²	
Rue de la Bergeronnette Square de la Chevêche	AE80	2667 m ²	281 m
Rue Janisset Soeber	BD 308	4m ²	

PRECISE que la mesure de classement ci-dessus ne porte pas atteinte et n'affecte pas les fonctions de desserte ou de circulation générale qui continueront d'être assurées.

AUTORISE le Maire autorise à signer tout document relatif à ce classement.
Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

➤ **Rétrocession des espaces communs du lotissement « natura 2000 » rue Diane Fossey (abroge la délibération n° 22-2016)**

DECIDE d'abroger la délibération n°22-2016 relative à la rétrocession des espaces communs du lotissement « OPERATION NATURA 2000 » rue Diane Fossey.

PREND ACTE de l'ajout du numéro de parcelle X 846.



APPROUVE la rétrocession des espaces communs cadastrés X840, X841, X842, X843, X 846 d'une surface totale d'environ 3441 m².

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

PRECISE que NEXITY prend à sa charge les frais inhérents à la rétrocession (étude notariale). Il est à noter que les équipements destinés à être versés dans le domaine de la voirie communale ou ses dépendances sont acquis au titre de l'euro symbolique.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

➤ **Rétrocession des espaces communs du lotissement « le clos des jades »
rue des girouettes (abroge la délibération n° 23-2015)**

DECIDE d'abroger la délibération n°23-2015 relative à la rétrocession des espaces communs du lotissement « LE CLOS DES JADES » rue des Girouettes

REPLACE la parcelle X442 par la parcelle X402.

PREND ACTE de l'ajout des numéros de parcelles X403, X363.

APPROUVE la rétrocession des espaces communs cadastrés X402, X403, X363.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire

PRECISE que le promoteur prend à sa charge les frais inhérents à la rétrocession (étude notariale). Il est à noter que les équipements destinés à être versés dans le domaine de la voirie communale ou ses dépendances sont acquis au titre de l'euro symbolique.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

➤ **Rétrocession des espaces communs du lotissement « Cesson la plaine »
rue de l'éolienne**

APPROUVE la rétrocession des espaces communs cadastrés ZB 257, ZB 254, ZB 253, ZB 255, ZB 256, ZB 252 d'une surface totale d'environ 4972 m².

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire



PRECISE que le promoteur prend à sa charge les frais inhérents à la rétrocession (étude notariale). Il est à noter que les équipements destinés à être versés dans le domaine de la voirie communale ou ses dépendances sont acquis au titre de l'euro symbolique.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

➤ **Rétrocession des espaces communs du lotissement « les villas de Cesson» rue du cerf-volant**

APPROUVE la rétrocession des espaces communs cadastrés X 530, X 531, X 532, X 533 d'une surface totale d'environ 5253 m².

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire

PRECISE que le promoteur prend à sa charge les frais inhérents à la rétrocession (étude notariale). Il est à noter que les équipements destinés à être versés dans le domaine de la voirie communale ou ses dépendances sont acquis au titre de l'euro symbolique.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

➤ **Rétrocession des espaces communs du lotissement « le parc des alizées » rue du mistral**

APPROUVE la rétrocession des espaces communs cadastrés X 442 d'une surface totale d'environ 5 359 m².

AUTORISE Monsieur le maire à signer l'acte de rétrocession, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

PRECISE que l'Association Syndicale Libre prend à sa charge les frais inhérents à la rétrocession (étude notariale). Il est à noter que les équipements destinés à être versés dans le domaine de la voirie communale ou ses dépendances sont acquis au titre de l'euro symbolique.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

➤ **Rétrocession des espaces communs du lotissement «les domaines de Cesson» rue de sirocco**

APPROUVE la rétrocession des espaces communs cadastrés X 649, 656, d'une surface totale d'environ 3076m².



AUTORISE Monsieur le maire à signer l'acte de rétrocession, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

PRECISE que l'Association Syndicale Libre prend à sa charge les frais inhérents à la rétrocession (étude notariale). Il est à noter que les équipements destinés à être versés dans le domaine de la voirie communale ou ses dépendances sont acquis au titre de l'euro symbolique.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

➤ **Révision du PLU – débat sur les orientations du PADD**

PREND ACTE de la tenue du débat sur le PADD au sein du conseil municipal.

RESSOURCES HUMAINES

➤ **Création de postes d'adjoints techniques contractuels pour l'entretien et le service de restauration dans les écoles et dans les accueils de loisirs**

DECIDE de créer :

POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION :

- 4 postes d'Adjoints Techniques, contractuels, pour un total de 3 300 heures, du 11/02/2019 au 30/08/2019, pour l'entretien et le service de restauration dans les écoles et dans les accueils de loisirs

FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 348, indice majoré 326,

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré,

Vote : 23 voix **POUR**

04 Abstentions (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

➤ **Création d'un poste d'adjoint technique contractuel pour l'entretien et le service de restauration dans les écoles et dans les accueils de loisirs**

DECIDE de créer :

POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION :

- 1 poste d'Adjoint Technique, contractuel, pour un total de 850 heures, du 11/02/2019 au 30/08/2019, pour l'entretien et le service de restauration dans les écoles et dans les accueils de loisirs

FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 348, indice majoré 326,

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré,

Vote : 23 voix **POUR**

04 Abstentions (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)



➤ **Création d'un poste d'adjoint d'animation contractuel pour la direction de l'éducation**

DECIDE de créer :

POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION :

- 1 poste d'Adjoint d'Animation, contractuel, à temps complet, pour la période du 15.02.2019 au 14.02.2020,

FIXE la rémunération en référence à l'indice brut 348, indice majoré 326,

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré,

Vote : 23 voix POUR

04 Abstentions (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

➤ **Reconduction d'un poste d'adjoint d'animation, contractuel à temps complet pour la direction de l'éducation**

DECIDE de reconduire un poste d'Adjoint d'Animation, contractuel, à temps complet, pour la période du 5 Mars 2019 au 4 Septembre 2019.

FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 348, indice majoré 326,

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré,

Vote : 23 voix POUR

04 Abstentions (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

INFORMATION

➤ **Point d'avancement sur le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics**

EST INFORME de l'avancement du PAVE pour l'année 2018.

(Les délibérations peuvent être consultées à la Direction Générale des Services de la commune).

Vu pour être affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cesson, le 07/02/2019



Olivier CHAPLET

Maire de Cesson

